

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

Affiché du 21/09/17 au 21/10/17

Date de la convocation : 12/09/2017

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, BELIN Claude, Daniel BISI, Maud MASCIO, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie FOUQUET à Marie-France GEERAERTS, Nicolas PERDREAU à Sandrine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Patricia ROYER

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel 2016 du service public de distribution de l'eau potable sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Un avis favorable au rapport présenté est donné. Ce rapport est tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat et mis en ligne sur le site www.esternay.com

PREND CONNAISSANCE du travail réalisé par PLURIAL pour l'implantation de logements séniors répartis sur 2 parcelles. Il ne s'agit là que d'une première esquisse et première étape de réflexion d'un projet de construction.

ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 juin 2017.

PREND ACTE de 9 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie (ci-annexées).

APPROUVE le projet de renforcement du réseau électrique en technique discrète route de Champguyon présenté par le SIEM avec participation financière de la commune. S'engage à prévoir la pose du matériel d'éclairage public et à solutionner si besoin est l'effacement du réseau de télécommunication. Inscription budgétaire 2018.

APPROUVE l'avant-projet de travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle, découpé en 2 phases (trottoir situé devant l'Hôtel de Ville à l'angle de l'immeuble 12 pl. du Général de Gaulle et du 8 au 2pl. du Général de Gaulle).

DECIDE, dans un premier temps, de lancer uniquement la réalisation des travaux portant sur la phase 1. Ce programme de travaux se réalisera en interface avec les travaux de mise en accessibilité de la Mairie. Programmation 2018.

DECIDE de rembourser à M. le Maire, la somme engagée par lui pour le compte de la commune pour l'achat de carburant pour le service environnement de la commune.

S'ENGAGE aux côtés de la Fondation de France pour aider les victimes de l'ouragan Irma et vote une aide exceptionnelle.

DECIDE de ne pas porter de délibération sur le projet d'acquisition d'un panneau d'affichage électronique d'information municipale ; moyen de diffusion rapide et réactif de l'information vers nos habitants. Une réflexion globale sur la communication sera portée lors du prochain conseil municipal et devra déboucher sur un plan.

PROCEDE, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et à des ouvertures de programmes pour de nouvelles opérations d'investissement.

DECIDE d'autoriser le recrutement de cinq vacataires (agents recenseurs) pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 et de rémunérer les agents en fonction des imprimés collectés.

DECIDE ET PROCEDE à la mise en place d'une commission communale « *Etude de projet salle communale* » chargée de mener une étude de faisabilité et de programmation devant conduire à la construction ou réhabilitation d'une nouvelle salle.

M. le Maire précise que la commission nommée devra :

- être pilotée par un élu référent désigné au sein du groupe.
- restituer dans les 6 mois et au plus tard fin mars 2018, date de lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, un rapport sur leurs travaux, sans que celui puisse lier le conseil municipal dans ses décisions.

Son rôle : commencer par une vision d'ensemble des salles communales, des demandes associatives et événementielles pour cibler ensuite plus particulièrement la salle communale et sa capacité d'accueil. Une analyse devra être faite sur les bâtiments et espaces appartenant entre autre à la commune mais qui sont actuellement inexploités, halle de la Gare, friche rue Cousin ...

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds de soutien à l'investissement local pour l'ensemble du programme de travaux de mise en accessibilité des sanitaires des salles communales, Maison du Temps Libre et Médiathèque La Gare,.

M. le Maire fait le bilan des différentes manifestations et animations organisées durant l'été par les associations locales qui ont rencontrées un vif succès. Il tient à remercier, féliciter les associations, bénévoles, particuliers élus municipaux et toute autre personne qui depuis le 1^{er} juin participent à la dynamique de la vie locale et rendent notre commune attractive avec des animations de bonne qualité.

Un point négatif est malheureusement à dégager de cette période estivale, la multiplication des actes de vandalisme et d'incivilité, représentant pour la collectivité des frais de remise en état de l'ordre de 12.000 €.

M. le Maire déplore en effet les dégradations inadmissibles faites sur les espaces et/ou biens publics ou privés de la commune. Plusieurs plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie d'Esternay pour dégradations volontaires de bien d'autrui causant un dommage.

La Commune reste très vigilante avec l'accompagnement de la Gendarmerie sur ces agissements et il demande à chacun d'être attentif et de signaler tout désordre dont chacun peut être témoin.

Il rappelle que les conseillers municipaux se doivent d'attirer l'attention de chacun sur les problèmes d'incivilité et de vandalisme qui sont régulièrement constatés notamment sur les espaces publics de jeux, les sanitaires publics... mais aussi de résorber les risques.

Les auteurs de ces faits doivent prendre conscience que leurs agissements peu glorieux et de toute façon inacceptable engendrent des frais considérables de remise en état pour la commune et ses administrés.

Affaires diverses

_ Le Père Denis VEJUX a été nommé curé pour la paroisse St Louis Marie Grignon de Montfort (Le Grand Morin). Au nom de tous, M. le Maire lui souhaite la bienvenue.

_ Rencontre en juillet avec des Sous-Officiers de l'Ecole de Gendarmerie de Chaumont, qui se doivent, à leur sortie de promo, de baptiser leur compagnie et proposer des noms de gendarmes remarquables. Cette année, cette 3^{ème} compagnie portera le nom de « 3^{ème} Compagnie BOUVENOT » en mémoire de BOUVENOT Henri, Gendarme, né à Esternay en 1901 et décédé le 02/03/1938 à Coulommiers «VICTIME DU DEVOIR ».

_ Dans le cadre de sa politique Aménagement des Territoires, la Région Grand Est a adopté les modalités d'intervention d'un dispositif en faveur du traitement et de la requalification des friches industrielles, ferroviaires et militaires. Cette aide régionale est conditionnée au potentiel financier, à l'effort fiscal du maître d'ouvrage et à la nature de l'intervention.

Ce dispositif pourrait être sollicité par la Commune d'Esternay pour l'éventuelle réhabilitation de la Halle de la Gare en salle communale, après mise à disposition du bâtiment par la Communauté de Communes dans des conditions qui restent à définir.

- _ Félicitations aux Primés Starnaciens dans le cadre du Jury de Fleurissement 2017.
- _ Construction d'une nouvelle station d'épuration et traitement du réseau eaux usées : informations sur les études et travaux à engager, compétence intercommunale.
- _ L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves d'Esternay se tiendra le 22 septembre prochain Salle L.COLETTE La Gare.
- _ La 7^{ème} Fête du Livre se déroulera le dimanche 1^{er} octobre 2017 à la Maison du Temps Libre. Informations sur fete-du-livre-esternay.blogspot.fr
- _ Rapport d'activités du RAM – Relais des assistantes Maternelles et projet d'augmentation du temps RAM de l'Envol.
- _ Exposition du 16 au 21 septembre salle L. Colette la Gare à Esternay, proposée par la Commune d'Esternay dans le cadre de sa politique culturelle et organisée par Colette DAUTRY ; confrontation entre la peinture et la photographie.
- _ Spectacle à la MTL vendredi prochain à 20h, un one woman show écrit et interprété par Esta Webster.
- _ Signalé par Valérie MELO : maison en cours de construction depuis longue date sur le site des Rougets à sécuriser pour éviter l'accès des enfants sur cette propriété abandonnée. La recherche des propriétaires sans suite à ce jour va être relancée. Pour éviter le danger, la commune va assurer une protection par rapport au domaine public.
- _ Alexandra BEDEL : le 16 octobre prochain, le Comité de Liaison Franco-Allemand organise une soirée bavaroise à la MTL.
- _ Bilan du 15 août : réunion en Mairie mercredi 20 septembre.
- _ La nouvelle Communauté de Communes a en charge le développement touristique et s'appuiera sur 3 points d'entrées : Sézanne – Esternay – Anglure. En conséquence, le Syndicat d'Initiative de la Région d'Esternay (association loi 1901) doit faire évoluer son organisation et changer de nom. A compter du 1^{er} janvier 2018, il devient l'Association PATRIMOINE CULTURE ET DECOUVERTE DES PORTES DE CHAMPAGNE. Un point fort est à noter : le 20^{ème} anniversaire du Syndicat d'Initiative qui sera fêté le 11 novembre prochain au travers d'une exposition retraçant son parcours et la richesse du territoire.
- _ Recrutement d'un apprenti au service des Espaces Verts de la Commune

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 45.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 21/09/2017 à 17:32:33
Référence : bba6a49a34fd7cee6b27eba83db9ef67e185677